

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 29 JUIN 2026 A 19H00

Convocations du 22 juin 2026, affichage du 22 juin 2026 et distribution du 23 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame VERMEULEN Christelle, Maire.

ETAIENT PRESENTS : VERMEULEN Christelle, VONARB Jean-Marie, LEBOEUF Peggy, DELICQUE Gaëtan, DUBOIS Maguy, LEBOEUF Gaël, WEBER Séverine, BOISSAT Lucie, JOUIN Jean-Luc, LEFEVRE Sébastien, CHAYE Sandy, KLOZIK Jean-Noël, LANCIEN Camille, BRIDOT Delphine (procuration de DURAND Louis).

ABSENT EXCUSE : DURAND Louis (procuration à BRIDOT Delphine)

Soit 14 présents et 15 votants.

Madame le maire a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie et a ouvert la séance.

SECRETAIRE DE SEANCE,

Monsieur Jean-Marie VONARB est secrétaire de séance.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le compte rendu de la réunion du 23 avril 2026.

Vote pour à l'unanimité

I- MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Madame le maire précise qu'il convient de modifier les horaires de l'agent qui procède le vendredi soir, après son travail à l'école, à l'état des lieux d'entrée des locataires de la salle des fêtes.

Mme Genest Evelyne assurait cette mission lors du précédent mandat, désormais les élus travaillent et ne sont pas en mesure d'avoir la certitude d'être présent chaque vendredi à l'heure.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-8 3° ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu la délibération du 3 août 2020 portant création d'un emploi permanent au grade d'Adjoint technique territorial **à temps non complet** à hauteur de 26 heures 27 hebdomadaires annualisées soit 26.45 centièmes, relevant de la catégorie hiérarchique C

Vu le budget de la collectivité ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu l'accord de l'agent en date du 22 juin 2026

CONSIDÉRANT que Bulles est une Commune de moins de 1 000 habitants,
CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le nombre d'heures de travail afférent au poste à temps non complet, initialement fixé par la délibération susvisée portant création de l'emploi permanent, que cette modification est inférieure ou égale à 10 % de la durée hebdomadaire de service initiale et ne remet pas en cause l'affiliation CNRACL,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide, à compter du 1^{er} septembre 2026 ; de porter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent créé, par la délibération susvisée, au grade de Adjoint technique territorial à temps non complet annualisé à hauteur de 27 heures hebdomadaires (soit 27/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C, afin d'assurer les fonctions supplémentaires suivantes : état des lieux d'entrée des locations de salle des fêtes et étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote pour à l'unanimité

II – OPPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME OU DE CARTE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové ; dite Loi ALUR ;

Vu l'article 136-II de la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové ;

Vu les dispositions permettant aux communes de s'opposer à ce transfert de compétence à savoir au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population au sein de la communauté de communes ;

Considérant que la communauté de communes n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;

Considérant que la commune souhaite conserver sa compétence en matière de PLU ;

Madame le maire explique qu'à chaque renouvellement de l'exécutif, il convient de délibérer sur le transfert ou non de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, dans les trois mois suivant le renouvellement.

Madame Delphine Bridot demande ce que cela engendre de donner la compétence à la communauté de communes.

Madame le Maire lui indique que la commune perd la main sur son urbanisme.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré

S'OPPOSE au transfert automatique de la compétence en matière de PLU ou de document en tenant lieu à la communauté de communes du Plateau Picard

CHARGE Madame le Maire de transmettre la présente décision au représentant de l'Etat et au président de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vote pour à l'unanimité

III –SAUVEGARDE EXTERNALISEE

Madame le Maire propose aux membres de renouveler le contrat de sauvegarde annualisé conclu avec l'Adico qui est arrivé à échéance le 1^{er} mai 2026.

Désormais, les logiciels métiers sont sur le cloud et ne nécessitent donc plus de besoins énormes en capacité de stockage.

Le contrat qui nous lie avec l'Adico est arrivé à échéance et nous sommes actuellement en train de négocier un forfait affiné en fonction de nos besoins réels.

À ce jour, nous n'avons pas reçu le devis. L'estimation se situe entre 195 € pour 25 giga et 535 € pour 100 giga.

La proposition affinée sera reçue d'ici une semaine. Madame le Maire propose de délibérer pour l'autoriser à signer, à réception, le devis dont le montant sera compris dans cette fourchette et ce, afin d'éviter de convoquer un conseil municipal qui aurait pour unique point à l'ordre du jour, cette dépense.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler le contrat de sauvegarde annualisé avec l'Adico pour un montant maximum de 535 € TTC/an
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour conclure ce contrat et signer les documents nécessaires à sa réalisation.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur Jean-Luc JOUIN demande si c'est juste pour aller chercher les logiciels ou si c'est une sauvegarde ?

Il s'inquiète du fait qu'un hacker pourrait avoir accès et récupérer toutes les données.

Madame Peggy LEBOEUF lui explique que les données sont stockées sur plusieurs serveurs sécurisés et la sauvegarde est réinitialisée tous les jours.

IV – RENOUELEMENT BAIL EARL VERVELLE AE6

Madame Christelle VERMEULEN informe les membres du Conseil Municipal que le bail consenti à Monsieur VERVELLE Christophe concernant la parcelle :

- La Terrière – AE 6– 49a 40ca

Sur le territoire de Bulles et appartenant à la commune expire le 10 novembre 2026 et propose de reconduire ce bail. Pour mémoire dernier loyer annuel : 74.72 € (+impôt 2.19€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de reconduire le bail pour une durée de 9 années moyennant un fermage annuel révisable en fonction de l'indice des fermages
- Donne pouvoir à Madame Christelle VERMEULEN, Maire, pour signer toutes pièces relatives à ce bail.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur Jean-Noël KLOZIK demande où est située cette parcelle.

Madame le Maire montre sur un plan la localisation de la parcelle triangulaire entre la rue du Mesnil et le chemin de la déchetterie.

V – IMPUTATION BUDGETAIRE 623 ET 65132

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'autoriser certains paiements en détail.

Madame le Maire propose donc la délibération suivante :

Le compte 623 « fêtes et cérémonies » acquittera les paiements suivants :

- Fleurs, bonbons et sachets d'emballage, chocolats, viennoiseries, gâteaux salés ou sucrés, pain, boissons, nourriture, repas, décorations pour la salle des fêtes, etc ... : pour toutes les cérémonies et manifestations (fête communale (lots et tickets des forains, lots de tombola), vœux (compositions florale, boissons, traiteur ...etc), feu d'artifice (lampions, bracelets etc..), fête de la musique, élections, Noël (jouets, tickets de cinéma, spectacle, sapins etc...), décès, mariage, cérémonies patriotiques, Pâques, inaugurations, toutes les cérémonies et manifestations diverses etc ...), cartes cadeaux (retraite, mutation, Noël, naissances, animateurs CLSH..etc)

Ainsi que tout paiement pouvant être imputé à l'article, dans la limite Budgétaire sans dépassement du chapitre et ce jusqu'à la fin du mandat en cours.

Le compte 65132 « prix » acquittera les paiements suivants :

- Cartes cadeaux ou bons d'achat pour : jeunes diplômés et toutes les récompenses diverses

Ainsi que tout paiement pouvant être imputé à l'article, dans la limite Budgétaire sans dépassement du chapitre et ce jusqu'à la fin du mandat en cours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la délibération telle que proposée par Madame le Maire.

Vote pour à l'unanimité

VI – CADEAU DE DEPART

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que Madame Élodie LE CAM employée a décidé de poursuivre sa carrière dans une autre commune à compter du 1er juillet 2026. Elle souhaite que le montant de la carte cadeau qu'il convient de lui offrir soit déterminé ensemble.

Pour comparer et dans un souci d'équité, Madame le Maire rappelle que Monsieur Claude DECROIZETTE pour 18 ans de service avait eu 450 € et Madame Franciane KLOZIK pour 31 ans avait eu 700 €.

Madame Peggy LEBOEUF propose 200 € et une remise en main propre lors de la commémoration de la Libération de Bulles, le 31 août.

Monsieur Jean-Noël KLOZIK s'abstient, les autres membres du conseil sont favorables

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'offrir une carte cadeau d'une valeur de 200 €
- D'organiser une remise en main propre, lors de la cérémonie de la libération de Bulles le 31 août à 18 heures
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les dépenses et les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Vote : Pour 14 dont 1 pouvoir (VERMEULEN Christelle, VONARB Jean-Marie, LEBOEUF Peggy, DELICQUE Gaëtan, DUBOIS Maguy, LEBOEUF Gaël, WEBER Séverine, BOISSAT Lucie, JOUIN Jean-Luc, LEFEVRE Sébastien, CHAYE Sandy, LANCIEN Camille, BRIDOT Delphine (procuration de DURAND Louis))
Abstention 1 (KLOZIK Jean-Noël)

VII – QUESTIONS DIVERSES

a) Informations

1. TRAVAUX DE VOIRIE : MASSIN – TELLIER – CORNET

Les travaux de voirie sont rendus nécessaires par l'état de vieillissement de la chaussée, l'insuffisance des dispositifs de gestion des eaux pluviales et la nécessité d'assurer durablement la sécurité et le confort des usagers.

Pour mémoire, le dossier de demande de subvention a été déposé en 2023 et le Conseil Départemental a accordé une subvention. Le délai pour démarrer les travaux est de 2 ans et une dérogation pour prorogation de délai avait déjà été déposée.

Il convient donc de démarrer avant juillet 2026.

Une consultation a été faite pour la maîtrise d'œuvre et le levé topographique du géomètre nous permettant de demander un paiement et justifier ainsi le début des travaux.

Aire&Terre géomètre expert a été retenu et a réalisé sa mission la semaine dernière.

Le plan devrait être envoyé pour mercredi 1^{er} ou jeudi 2 juillet.

Pour rappel : l'estimation des travaux (2023) était de 132 486.00 €, la subvention accordée par le Conseil Départemental est de 41 660.00 € et la somme votée au budget 2026 est de 143 000.00 €

Un comité de travaux est prévu le mercredi 8 juillet à 18h00 pour étudier plus en détail ce dossier, avant une réunion de présentation aux riverains. Une convocation sera envoyée aux membres du comité.

Pour information, la rue du Tureau ; de la rue Massin à la rue du Mesnil ; a été relevée également, ceci pour permettre d'avoir un fond de plan réaliste pour étudier la sécurisation des abords de l'école.

2. RÉUNION SCOT

Le 15 juin 2026 à Breteuil, les élus du Plateau Picard et de l'Oise Picarde ont examiné le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du futur SCoT.

Pour rappel, le SCoT s'inscrit dans une hiérarchie de documents d'urbanisme :

- SRADDET (niveau régional)
- SCoT (niveau territorial)
- PLU / PLUi-H (niveau communal ou intercommunal)

Le SCoT doit intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience, notamment les objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Celui-ci vise à concilier développement territorial et sobriété foncière.

Les orientations concernent également mobilité, développement économique, commerce, agriculture, environnement, énergie et gestion des risques.

La concertation publique se poursuit avant la validation du SCoT et la prochaine étape est la réunion publique du mercredi 1^{er} juillet à 18h00, salle « le plateau » à Saint Just.

Merci aux membres de l'animation Bulloise qui ont procédé à la distribution du flyer en même temps que le leur.

Pour votre info, concernant le PLU de la commune une clé usb avec les documents d'Espace Urba a été reçu au courrier, ce jour.

Comme le juge l'avait spécifié, Alize Environnement prendra la suite du dossier jusqu'à la fin de la mission.

3. PROJET ÉOLIEN

Le développeur Valorem a présenté l'avancement du projet éolien envisagé.

Actuellement en phase d'études, le projet est jugé viable sous réserve des résultats des analyses techniques, environnementales, paysagères et acoustiques.

L'implantation envisagée comprend entre 4 et 6 éoliennes (hypothèse de travail basée sur 4 machines).

Calendrier prévisionnel :

- Études poursuivies jusqu'à la fin de l'année.
- Dépôt du dossier administratif ensuite instruction par les services de l'État.
- Réalisation du parc : délai minimum de 3 ans, si obtention de toutes les autorisations.

Retombées financières pour la commune (prévisions)

- 9 000 € par an et par éolienne de fiscalité locale.
- Environ 3 500 € par éolienne et par an liés aux servitudes de passage.
- Fonds de concours estimé à 180 000 € (pour 4 éoliennes), versé en une fois.

Les élus ont insisté sur la nécessité d'une information transparente et régulière des élus et de la population. Une nouvelle entrevue est prévue, à l'automne, pour présenter les scénarios d'implantation et les prochaines étapes du projet.

Nous avons évoqué la possibilité de faire, en amont d'un conseil, une réunion de présentation aux élus, pour que chacun ait le même niveau d'information.

Il y aura lieu de désigner ensuite des représentants pour installer un comité de pilotage.

Monsieur Jean-Noël KLOZIK précise, que 2 de ces éoliennes seraient sur les terres de Mathieu GREGOIRE et qu'il est au courant de ce dossier.

Madame le Maire souligne que lors du rendez-vous, elle a insisté pour que l'armoire soit positionnée sur un terrain appartenant au CCAS afin d'assurer une recette, si ce projet venait à être réalisé.

4. DIAGNOSTIC CAUE

Le 22 juin à 14h00, nous avons rencontré le CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement afin de bénéficier d'un diagnostic général gratuit, dans le cadre de notre adhésion à cette structure.

Ce diagnostic permettra d'obtenir des conseils sur l'évolution de notre fleurissement. L'objectif est de repenser les plantations en privilégiant des espèces plus durables, notamment des vivaces, afin de réduire les besoins en arrosage, le temps de travail des agents communaux et les coûts liés à la consommation d'eau.

Les résultats de ce diagnostic seront présentés à la commission Fleurissement.

Une prestation complémentaire, comprenant des croquis détaillés et des propositions de plantations, est proposée au tarif de 600 €.

La décision d'engager cette dépense sera prise ultérieurement, après analyse des conclusions du diagnostic gratuit et selon les besoins identifiés.

5. TRAVAUX DE REFECTION DE L'ÉGLISE

Un important travail de mobilisation a été engagé. Un courrier accompagné d'un rapport photographique détaillant les désordres constatés a été adressé aux différents partenaires institutionnels (préfet, sous-préfet, conseillers régionaux et départementaux, sénateurs, etc.).

Plusieurs rencontres ont également eu lieu avec les élus et les services concernés.

Les interlocuteurs se sont montrés favorables à un accompagnement financier.

L'objectif est d'obtenir jusqu'à **80 % de subventions**, les 20 % restants devant être financés par la commune.

Compte tenu du coût des travaux, ceux-ci seront réalisés de manière progressive, sur plusieurs années, afin de préserver la capacité de la commune à mener ses autres projets (école, voirie, aires de jeux, etc.).

La commune poursuit actuellement le montage des dossiers de financement. Malgré la fermeture de certaines plateformes de dépôt avant le début du mandat, les services de l'État ont indiqué que des solutions pourraient être trouvées en raison de l'urgence de la situation. Ils ont également confirmé que le soutien accordé à la première tranche de travaux, visant à mettre l'édifice hors d'eau et hors d'air, pourrait être prolongé pour les phases suivantes.

Nous avons reçu un architecte ce jour à 18h00 pour estimer au plus près les travaux et préparer la rencontre avec la DRAC Direction des Affaires Culturelles, le 21 juillet prochain.

6. PROJET JARDIN DE “MAMIES BOTTES”

Le projet de jardin partagé consiste à aménager une parcelle communale actuellement sans vocation réelle, en un espace collectif dédié au jardinage, à la convivialité et à la transmission des savoirs.

Idéalement situé, à côté de la Mairie, de la salle Vermeulen, de la bibliothèque, il est aussi facilement accessible aux enfants de l'école et du périscolaire, par la rue du trou Poulette.

Ce jardin favoriserait les rencontres entre les générations et offrirait un espace de détente et de convivialité à l'ensemble des habitants et aux enfants. Il a vocation à devenir un lieu de rencontre favorisant les échanges intergénérationnels et la participation citoyenne.

Le projet, porté par une personne très investie, est encore à ses débuts. Des pistes de financement sont en cours d'exploration et la création d'une association pourrait être envisagée pour en assurer la gestion.

Dans une démarche écologique, le jardin pourrait intégrer des récupérateurs d'eau, un composteur et contribuer au fleurissement de la commune. L'aménagement comprendra des espaces de plantes aromatiques, une prairie fleurie favorable aux pollinisateurs, un espace dédié aux enfants ainsi qu'une zone de détente et de rencontre.

7. COMMISSION JEUNESSE

Programmée le 6 juillet, les convocations suivront ultérieurement.

Elle sera l'occasion de discuter de plusieurs petits travaux envisagés à l'école à la suite d'une rencontre avec la directrice et les enseignants.

L'objectif est de réaliser, durant l'été, des aménagements et un important rangement du garage afin de libérer de l'espace pour les besoins de l'école et de l'association des parents d'élèves.

Il est notamment prévu de trier et d'évacuer du matériel ancien ou inutilisé (mobilier, produits, matériel de kermesse, etc.). Une réflexion est engagée pour céder ou donner certains équipements devenus inutiles à l'association des parents d'élèves, après les démarches administratives nécessaires, afin qu'elle puisse éventuellement les revendre au profit de ses activités.

Par ailleurs, à la suite de nombreuses remarques sur l'entretien du cimetière, une opération de nettoyage avec les élus et les habitants pourrait être organisée, le désherbage thermique s'étant révélé insuffisant.

8. SALLE DES FÊTES

L'horaire d'entrée a déjà été décalé de 15 minutes pour permettre à l'agent de finir ses missions à l'école et de venir à la salle des fêtes. Désormais l'horaire est fixé à 18h30 le vendredi.

Le planning des états des lieux de sortie doit être revu. En effet, Monsieur Jean-Noël et Madame Camille LANCIEN, ne veulent pas assumer cette mission.

Afin de ne pas pénaliser les locataires de la salle et d'éviter les remplacements de dernière minute, comme les deux fois précédentes, où ils ne sont pas venus, un nouveau planning sera édité après le centre aéré.

Mme le Maire remercie M. Gaëtan DELICQUE qui s'est rendu disponible pour assurer avec elle le premier remplacement et Monsieur et Madame LEBOEUF qui sont rentrés d'un repas familial pour leur deuxième absence.

9. TEMPÊTE DU 27 JUIN

Madame Christelle VERMEULEN souhaite saluer l'intervention et le soutien des pompiers du CPI et de M. Francis PELLETIER pour leur intervention lors de l'épisode de tempête qui a eu lieu dans la nuit de samedi à dimanche.

Entre une habitation inondée à Monceaux, où nous sommes intervenus, et une autre personne qui attendait notre arrivée à Lorteil, les déplacements ont été particulièrement difficiles en raison des nombreux arbres couchés sur les routes.

Malgré l'heure tardive, ils sont intervenus immédiatement.

Leur aide a été très précieuse et mérite d'être saluée.

b) Remerciements

Le secrétariat de mairie a reçu, à destination des membres du conseil municipal, les remerciements des associations suivantes, pour les subventions 2026 :

- Bulle d'Air
- Comité des fêtes et associations
- Le Fil d'Ariane
- Gym Bulles
- Le Club des rayons de soleil
- UNAPEI 60
- FC Bulles
- Envol
- Animations bulloises
- Fanfare de Bulles

c) Acquisition tondeuse Autoportée

Pour info, l'autoportée votée au budget, a été commandée et livrée.

Les devis étaient de 7740 € 7620 € et 7200 €, nous avons choisi 7200 € en accord et après avis des agents communaux.

Nous avons négocié la livraison, la mise en service et une lame de coupe d'avance.

d) Eglise

Après de fortes pluies, les infiltrations de l'église se sont fortement aggravées, ce qui a engendré des dégâts à réparer d'urgence. Une entreprise est intervenue pour reprise de charpente, mise en place de bâches, et reprise de maçonnerie avec installation d'un échafaudage et intervention d'un télescopique. Cette intervention a été payée pour un montant de 6 053.12 € TTC.

e) Journées du Patrimoine

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Gaël LEBOEUFET Madame Sandy CHAYE.

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, les 19 et 20 septembre, la commune et l'association « À la découverte du patrimoine » coorganiseront un jeu de piste / chasse au trésor destiné aux petits comme aux grands.

Plusieurs parcours seront proposés :

- un parcours dans le centre de Bulles ;
- un parcours élargi (du moulin jusqu'au cimetière) ;
- un parcours plus long incluant également Lorteil-Monceaux et Saine Fontaine.

Les énigmes seront adaptées selon le public et le parcours en lien avec les panneaux patrimoniaux installés dans la commune.

L'animation se déroulera de 10 h à 18 h sur les deux jours. Le départ et l'arrivée se feront à la salle Vermeulen.

À l'issue de chaque parcours, les participants devront résoudre une énigme finale.

Les enfants recevront un badge en récompense et les adultes un marque-page créé par Sandy CHAYE.

L'organisation est encore en cours, notamment la conception des énigmes pour les enfants.

Une communication sera réalisée via des affiches afin d'informer les habitants de Bulles et des communes voisines.

Le comité « fêtes et cérémonies » sollicite l'ensemble des conseillers municipaux et des bénévoles pour assurer le bon déroulement de l'événement.

Cette présentation a également permis d'évoquer d'autres projets en préparation :

- une future commémoration d'envergure qui se construira sur plusieurs années,
- l'organisation éventuelle d'un concert dans l'église en partenariat avec l'association.

Enfin, les échanges ont mis en avant l'importance de renforcer la coopération entre la commune, les associations et les bénévoles, notamment par le partage de matériel, de moyens humains et l'entraide, afin de dynamiser la vie locale et faciliter l'organisation des manifestations.

f) Intervention de Monsieur Jean-Luc JOUIN

Monsieur Jean-Luc JOUIN indique, après les inondations dues à l'orage, la dame qui a subi ces dernières, demande que le fossé à Monceaux soit révisé, la sortie est plus haute que le fossé. Madame le Maire précise que le curage de ce fossé est effectué régulièrement. Elle indique que lors de l'orage elle était sur place et que la crevasse dans la cour dévie l'eau et malheureusement la commune ne peut pas intervenir sur une propriété privée.

Monsieur Jean-Luc JOUIN demande si l'église est inscrite ou classée

Madame le Maire indique que l'église est inscrite.

Monsieur Jean-Luc JOUIN demande s'il faut faire intervenir des sociétés reconnues pour les travaux.

Madame le Maire lui répond que normalement non cependant certaines habilitations sont nécessaires.

Séance levée à 19h54

Le secrétaire de séance
Jean-Marie VONARB

Le Maire
Christelle VERMEULEN